

Il n'y a pas de bon fichage, il n'y a que de belles résistances...

Déroulement du procès du 03 décembre.

Refus de fichage ADN – Rodolph Balej.

Le 03 Décembre dernier se déroulait à la cour d'appel de Rennes mon procès pour deux refus de prélèvements ADN et violence (imaginaire) sur le fonctionnaire de police Xavier Loridan.

Dès le début de l'audience la cour a montré son hostilité à toutes argumentations en faveur du refus de prélèvement ADN. Le juge prétextant que je n'avais pas à faire de politique dans ce tribunal n'a pas voulu entendre mes propos qui tentaient de lui faire part des raisons de mon refus et de mon inquiétude face à l'extension du fichier génétique.

Mon seul et unique témoin ,Jérôme Thorel, auteur d'un livre sur l'ordre sécuritaire , qui venait apporter des éléments de réflexion au sujet du fichage génétique s'est vu rabrouer par le président du tribunal. Il lui a été reproché qu'il ne venait parler ni des faits, ni de « la personnalité du prévenu », pourtant dans ma personnalité la part politique tient une place importante !

Durant toute l'audience, j'ai dû rester offensif face au magistrat pour lui faire comprendre que je ne serai pas soumis à ses injonctions de m'asseoir et de me taire et que j'avais le droit de me défendre par des arguments politiques ou non. Et que jusqu'à preuve du contraire lui même ne fait qu'appliquer des lois issues du politique.

Mon avocat, Stéphane Vallée, lui a clairement rappelé le droit qui dans cette affaire est bafoué. Par sa fonction il aura exprimé de manière détaillée ce que moi-même et mon témoin n'avons pu dire tant nous étions entravés dans notre liberté de parole.

Dans sa réquisition l'avocat général a demandé que soit conservée la peine de première instance, soit un mois de prison avec sursis pour refus de prélèvement ADN. Pour l'affaire de Xavier Loridan, la peine plancher de 12 mois avec sursis en 1ère instance est ramenée à 800 euros d'amende et 90 jours de TIG. L'avocat général, dans sa plaidoirie a admis que s'était parole contre parole à la différence que le fonctionnaire de police est assermenté ce qui fait que ma parole vaut moins que la sienne. Par ailleurs et ça c'est la cerise sur le gâteau, je suis présenté par l'avocat général comme un anti-tout, un farouche anti-système qui manque de reconnaissance envers les services de l'état qui accordent généreusement, à moi et ma famille, un RSA pour vivre. Sic et resic. (Il n'a pas parlé de la prime de Noël avec laquelle on achètera du caviar pour le bouffer sur le dos des riches.) La réaction d'indignation fut immédiate dans la salle, suivie des menaces du président du tribunal de faire évacuer la salle.

Moralité de ce procès : il n'y en a aucune. La justice est bien une justice de classe. On en a eu encore la confirmation. Rendu du procès le 28 Janvier 2014.

Je remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées de près ou de loin autour de ce procès. Je reste persuadé de la nécessité de refuser le fichage ADN et d'organiser une résistance massive afin de porter un coup fatal à l'existence du FNAEG. J'appelle toute les personnes qui comme moi désirent créer un véritable mouvement de refus du fichage, et notamment, génétique à riposter par diverses tactiques avec la rage, la joie et la créativité que nous portons en nous.

Nous devons ensemble informer la population de la malfaisance du fichage en général et de ce fichier génétique en particulier et multiplier nos actes de résistances sans quoi la machine sécuritaire continuera de faire de nous ses proies.

Il n'y a pas de bon fichage, il n'y a que de belles résistances...

Je vous donne rendez-vous le mardi 28 Janvier 2014 pour le rendu de justice et pour dire massivement notre refus du fichage ADN.

Je vous tiendrai au courant de la forme que la mobilisation pourra prendre.

Rodolph Balej / Rody